



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 9

CRÉATION D'“INFORMATION CANADA”

4 mars 1970

Déclaration du premier ministre sur la politique d'information; Chambre des communes, le 10 février:

Le 4 novembre dernier, j'ai déposé le rapport du Groupe de travail sur l'information auquel avait été confiée la tâche d'examiner les services fédéraux d'information et de faire au Gouvernement des recommandations sur les moyens d'améliorer ses communications avec le public canadien. Je me propose maintenant de donner un aperçu des dispositions que le Gouvernement entend prendre à cet égard.

Le Groupe de travail a formulé dix-sept recommandations importantes que nous acceptons en principe, à deux exceptions près. La cinquième recommandation propose la création de Bureaux de consultation populaire et de Bureaux auxiliaires. Bien que le Gouvernement ait accueilli cette proposition avec intérêt, il estime qu'elle devrait faire l'objet d'une étude plus poussée.

En vertu de la dixième recommandation, un organisme d'État devrait être investi des fonctions de défenseur du public. Or, nous sommes d'avis qu'un tel rôle appartient à plus juste titre au Parlement.

Le Groupe de travail a constaté que l'information au sein du Gouvernement fédéral laissait à désirer, du point de vue de l'efficacité malgré les dépenses considérables qu'on y engageait. C'est pour avoir pressenti cette anomalie que nous avons désigné un Groupe d'étude pour faire enquête.

Pour amorcer un redressement de cette situation, nous avons acquiescé à la recommandation de créer un modeste service d'information, appelé “Information Canada,” qui commencera à fonctionner au début d'avril dans le cadre du ministère des Approvisionnements et Services. Ce service relèvera directement d'un ministre...

OBJECTIFS PRINCIPAUX

La mise en place de cet organisme répond essentiellement à trois motifs. Premièrement, “Information Canada” servira de trait d'union entre les services fédéraux d'information qui fonctionnent actuellement comme autant d'unités distinctes. Il s'agit par là d'accroître l'efficacité et de réaliser des économies en réduisant les chevauchements dans l'utilisation du personnel et du matériel, et en coordonnant de façon plus rationnelle les moyens d'information de l'État. La Commission royale d'enquête Glassco sur l'organisation gouvernementale avait d'ailleurs déjà fait une recommandation analogue. Cet effort de coordination devrait se traduire par une information plus cohérente, plus claire et plus accessible aux Canadiens que par le passé.

Deuxièmement, si le Gouvernement fédéral compte plusieurs bureaux d'information, ces derniers ne sont que les porte-parole de leurs ministères respectifs. Il n'existe aucun organisme en mesure d'informer l'opinion sur les grandes questions d'intérêt public qui touchent plus d'un ministère.

Troisièmement, “Information Canada” nous permettra de mieux connaître les opinions des Canadiens. Ce service, en effet, ne se bornera pas à diffuser des informations, car il sera également à la disposition des citoyens qui pourront ainsi mieux faire connaître leurs points de vue au Gouvernement.

J'ouvre une parenthèse pour souligner un point auquel le Gouvernement entend ne pas déroger, à savoir: la responsabilité première de faire connaître

SOMMAIRE

Création d'“Information Canada”.....	1
Exposition de l'Académie canadienne des Arts.....	2
Nouvel investissement dans l'Arctique.....	3
Achat d'appareils à réaction.....	3
Conférence sur la conservation des ressources européennes.....	4
Direction des relations scientifiques aux Affaires extérieures.....	4
Subventions au théâtre.....	4
Le contrôle des phosphates.....	5
Expériences sur l'isolement.....	5
Programme de bourses de la SCHL.....	6
Jeux d'été du Canada, 1973.....	6

au Gouvernement les opinions et l'état d'esprit des Canadiens a toujours incombé et devrait toujours incomber au Parlement. A cet égard, il conviendrait d'affirmer et de valoriser les fonctions des représentants élus; le Gouvernement n'a nullement l'intention d'amenuiser le rôle du député, qui représente à bon droit l'opinion de ses électeurs.

ORGANISATION ET PERSONNEL

Pour atteindre les trois objectifs que je viens de définir, nous envisageons de créer un organisme dont le nouvel effectif réunira au total moins de 150 personnes, sans compter le personnel de trois services subsidiaires qui seront détachés d'autres institutions gouvernementales. La plupart de ces employés, recrutés en partie dans les cadres et parmi les commis aux écritures, sont déjà au service de la Fonction publique. L'agence "Information Canada" se composera de quelque 25 agents d'information appelés à s'occuper des questions qui débordent les attributions ordinaires de chacun des ministères fédéraux; en cas de nécessité, ces agents prêteront également main forte aux ministères qui en feront la demande. Les autres membres du personnel fourniront des renseignements au public, coordonneront les travaux des services d'information qui existent déjà au sein des ministères, agiront à titre de conseillers quant à l'usage des techniques modernes de diffusion, rédigeront des rapports sur les préoccupations du public, et mettront au point des services de référence valables tant pour l'image que pour le texte.

L'organisme comprendra quatre secteurs; planification et recherche; préparation et diffusion de l'information; sondages de l'opinion et publication des résultats; administration. La Commission des expositions, la photothèque de l'Office national du film, ainsi que les services de publication et de vente de l'Imprimeur de la Reine seront intégrés à "Information Canada", où ils feront partie du secteur de la préparation et de la diffusion de l'information.

COÛT DU SERVICE

En 1970-1971, le coût net du nouvel organisme, à l'exclusion des montants défalqués des budgets actuels des ministères au titre de l'information, s'établira à un million de dollars environ. Si l'on ajoute les budgets courants des services qui seront fusionnés, le budget global sera de l'ordre de sept millions et quart de dollars. Après un certain temps d'activité, "Information Canada" devra réaliser des économies pour compenser en partie ses propres frais.

En résumé, "Information Canada" constituera un modeste service d'information, conforme aux grandes lignes des propositions du Groupe de travail. Tout État moderne possède un organisme d'information, la plupart du temps beaucoup plus centralisé ou plus vaste que celui que nous envisageons pour le Canada. Mais, en général, son rôle se borne à produire et à diffuser des informations. "Information Canada", quant à lui, prêtera une oreille attentive à ce que les citoyens désirent faire savoir à leur gouver-

nement. Tout ce qu'ils exprimeront par le truchement des sondages d'opinion relèvera du domaine de l'information publique, sauf évidemment ce qui pourrait léser les droits de l'individu à sa vie privée. A mon avis, de tels renseignements permettront aux députés de mieux représenter le peuple canadien.

Nous accueillons favorablement la recommandation voulant que la politique en matière d'information soit déferée à un comité parlementaire. Pousant les choses un peu plus loin que le Groupe de travail, je propose qu'un comité parlementaire revienne non seulement les buts, la politique et les réalisations d'"Information Canada," mais aussi les objectifs de tous les ministères en matière d'information. Cet examen par le Parlement m'apparaît fort salutaire, et encore plus si, dépassant son rôle de simple surveillance, ce comité assumait la tâche plus positive de préconiser des moyens propres à rapprocher le Gouvernement de la population...

EXPOSITION DE L'ACADÉMIE CANADIENNE DES ARTS

Pour marquer le 90^e anniversaire de sa fondation, l'Académie royale canadienne des Arts a présenté, le mois dernier, une exposition de près de trois cents oeuvres à la Galerie nationale du Canada. C'est le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, qui a présidé, le 29 janvier, l'inauguration de cette exposition qui a duré jusqu'au 1^{er} mars.

Les pièces présentées appartenaient à plusieurs disciplines: peinture, sculpture, architecture, arts graphiques, esthétique industrielle et cinéma. Il s'agissait dans la plupart des cas d'oeuvres contemporaines, mais il y avait également des morceaux de réception présentés à différentes époques depuis la fondation de l'Académie.

L'Académie, d'après M. Clare Bice, son président actuel, a porté "un regard neuf sur la société contemporaine". Cela eut pour résultat de l'amener à enrichir sa section d'esthétique industrielle et d'arts graphiques. L'admission des films, qui figurent pour la première fois à une de ces expositions, procède de cette même démarche. M. Bice l'exprime en ces termes: "Le cinéma est devenu si important que nous devons lui faire une place si nous voulons continuer à représenter notre époque. Il en est de même des arts graphiques et de l'esthétique industrielle: ils font désormais partie de notre univers quotidien."

M. Christopher Chapman, qui a mis en scène *A place to stand* pour le pavillon de l'Ontario à l'Expo 67, dirige le programme de films. C'est le créateur du sigle du National-Canadien, M. Allan Fleming, de Toronto, qui est responsable de la section d'esthétique industrielle, section où nous pouvions voir, par exemple, des casques de sécurité, un kayak fabriqué en usine, un ensemble stéréophonique et des livres.

La princesse Louise et le marquis de Lorne, alors gouverneur général du Canada, ont fondé l'Académie royale canadienne des Arts en 1880. Cet organisme est une société honoraire dont les membres sont

NOUVEL INVESTISSEMENT DANS L'ARCTIQUE

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a annoncé à la Chambre des communes, le 4 février, l'investissement par le Gouvernement fédéral de 13.5 millions de dollars supplémentaires dans la société *Panarctic Oils Limited*, afin d'y maintenir à 45 pour cent la part actuellement détenue par l'État dans l'entreprise.

Panarctic Oils, un consortium de vingt entreprises dont 70 pour cent des actionnaires sont canadiens, a été créée en 1967 en vue de faire exécuter des travaux d'exploration pétrolière dans les îles de l'Arctique canadien. Le premier puits, qui a été foré en 1969 dans l'île Melville, a révélé la présence d'un riche gisement de gaz.

Selon M. Chrétien, le fait que la *Panarctic* appartienne en majorité à des Canadiens, qui en ont aussi largement le contrôle, et détiennent une part prépondérante des titres de pétrole et de gaz dans les îles de l'Arctique, a eu pour effet de confirmer les droits du Canada sur ces îles et de prévenir toute entreprise susceptible de compromettre la souveraineté du pays sur la région.

Lors de la constitution en société de la *Panarctic Oils*, le Gouvernement a fourni neuf millions de dollars en contrepartie de la mise de fonds de onze millions d'un consortium formé de quelques-unes des plus importantes sociétés pétrolières et minières du Canada. En retour de cette participation, à 45 pour cent dans la première étape du programme d'exploration au coût de vingt millions de dollars de la *Panarctic Oils*, le peuple canadien, par l'intermédiaire du Gouvernement fédéral, détient 45 pour cent des actions ordinaires et 45 pour cent des actions privilégiées.

Cette dernière a fait savoir, l'automne dernier, qu'il lui faudra dix millions de dollars supplémentaires et annoncera, au printemps, son besoin d'une autre somme de vingt millions. Le Gouvernement fédéral affectera 4.5 millions dans le premier cas et neuf millions dans le deuxième. En retour, il recevra d'autres actions privilégiées et ordinaires, maintenant à 45 pour cent la part de l'État.

PROGRÈS DE LA PANARCTIC

Depuis la création de la *Panarctic Oils* l'industrie internationale du pétrole s'intéresse beaucoup à l'Arctique, surtout depuis la découverte de pétrole à Prudhoe Bay, en Alaska, à 200 milles à l'ouest de la frontière du Yukon. La récente découverte faite par l'*Imperial Oil* à Pointe Atkinson, à 40 milles au nord-est de Tuktoyaktuk, a attiré davantage l'attention sur le Nord canadien. Les sommes affectées annuellement aux travaux d'exploration dans la région étaient de 30 millions en 1968, et l'on prévoit qu'elles atteindront 75 millions en 1975.

M. Chrétien a déclaré à la Chambre que, au moment de la création de la *Panarctic Oils*, les droits sur le pétrole et le gaz dans l'Arctique canadien étaient évalués à moins d'un dollar l'acre. Cette valeur est maintenant passée à dix dollars ou plus

pour la même étendue. Le ministre a cependant signalé que, même si elle a trouvé un riche gisement de gaz, la *Panarctic Oils* restera classée comme une entreprise à grands risques, tant que d'importantes découvertes de pétrole n'auront pas été réalisées.

La société est en train de forer son quatrième puits dans une grande formation géologique prometteuse, le Hoodoo Dome, dans le sud de l'île Ellef Ringnes. Elle devra forer quinze autres puits pour remplir ses obligations et acquérir 80 pour cent des étendues couvertes par ses permis d'exploration pétrolière et gazière. La *Panarctic Oils* projette d'exécuter la majeure partie de ce programme et a donc besoin des sommes additionnelles mentionnées plus haut. Une partie du programme de forage sera cependant effectuée à forfait à des conditions avantageuses pour la *Panarctic Oils* et d'autres sociétés qui s'intéressent à l'exploration pétrolière dans l'Arctique.

Le ministre a ajouté que "la mise de fonds du Gouvernement est incontestablement un placement pour l'avenir très prometteur du Nord canadien".

Les géologues estiment que le profond bassin sédimentaire qui se trouve dans les îles de l'Arctique canadien, dans le delta du Mackenzie et dans le plateau continental, contient des gisements dont on pourra extraire jusqu'à cinquante milliards de barils de pétrole, soit plus de 40 pour cent des réserves de pétrole de tous les bassins sédimentaires du Canada, lesquelles sont estimées à 121 milliards de barils.

ACHAT D'APPAREILS À RÉACTION

Le Gouvernement a autorisé le ministère des Approvisionnements et Services à acheter, au nom du ministère de la Défense nationale, quatre appareils de transport à réaction à long rayon d'action *Boeing 707*. Ces appareils remplaceront les *Yukon* turbopropulseurs du Commandement du transport aérien, qui étaient en service dans les Forces canadiennes depuis 1961.

La livraison des 707 sera complétée en mars 1970, et les *Yukon* disparaîtront graduellement du service d'ici mars 1971.

Le ministre de la Défense nationale, M. Léo Cadieux a annoncé en septembre dernier que la flotte de *Yukon* serait réduite de douze à quatre appareils, et que des études étaient en cours quant au besoin d'un appareil à réaction à long rayon d'action pour remplacer les quatre *Yukon*.

Outre les rôles que remplissent le *Yukon*, le 707 fournira une capacité de ravitaillement en vol, qui permettra de déployer des avions de chasse et tactiques à court rayon d'action.

Le *Boeing* peut transporter une charge plus lourde et est plus rapide, ce qui, ajouté à son haut degré de fiabilité, permettra de l'utiliser dans une proportion vingt-cinq fois plus grande que le *Yukon*.

Plus de 500 *Boeing 707* sont actuellement en service dans le monde, assurant ainsi une bonne base

de soutien en entretien et en pièces de rechange.

Le programme *Boeing*, qui représente 55,9 millions de dollars, sera poursuivi dans les limites actuelles du budget de la défense, et comprendra les pièces de rechange, le matériel de soutien au sol, l'entraînement, les moteurs de rechange et le soutien d'entretien au sol.

Le 707, appelé officiellement le *Boeing 707/320C* est un quadrimoteur de transport commercial à réaction, de grande vitesse, qui peut être converti en l'une ou l'autre de plusieurs versions cabines pour le transport de passagers et/ou de fret, ainsi que pour l'évacuation des malades. Cet appareil peut transporter 188 passagers et 14,100 livres de fret, soit 91,000 livres de fret, à une vitesse de croisière de 600 milles à l'heure. Le *Yukon* transporte 134 passagers ou 54,000 livres de fret à une vitesse de croisière de 370 milles à l'heure. Le coût annuel d'exploitation des quatre 707 atteindra un peu moins de 10 millions de dollars, comparativement au coût annuel d'exploitation de la flotte de *Yukon*, qui est de 16 millions de dollars.

On avait d'abord envisagé l'emploi d'un autre appareil, en remplacement du *Yukon*, mais *Boeing* nous a fait la meilleure offre, compte tenu des quatre appareils requis dans le délai voulu.

CONFÉRENCE SUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES EUROPÉENNES

Une délégation canadienne a participé au début de février à la Conférence sur la conservation des ressources européennes qui a eu lieu à Strasbourg, France, sous les auspices du Conseil de l'Europe. Tous les États membres et associés du Conseil de l'Europe ainsi que les pays non membres invités ont participé à cette Conférence où l'on a traité d'un large éventail de questions relatives à la conservation des ressources dans le cadre de l'Europe.

La délégation canadienne se composait des membres suivants: M. Paul Beaulieu, conseiller scientifique auprès de la délégation canadienne à l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui dirigea la délégation. Il s'est occupé déjà des questions du milieu humain à l'OCDE, et il a tenu le poste d'observateur canadien aux réunions du conseil de l'Europe traitant de ce sujet; M. Victor Caron, conseiller scientifique à l'Ambassade du Canada à Paris, est un scientifique qui était affecté auparavant au ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources et qui fait autorité en matière de recherche canadienne sur les problèmes d'écologie surtout dans le domaine de l'agriculture; M. Christian de Laet, secrétaire général du Conseil canadien des ministres des Ressources; M. J.S. MacTavish, chef de la Section de la coordination des ressources renouvelables au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et coordonnateur fédéral auprès du Conseil canadien des ministres des ressources.

Aux yeux du Gouvernement canadien, cette Conférence et d'autres réunions ayant trait à la conser-

vation et à l'amélioration du milieu humain, constituent des étapes d'une importance capitale vers l'élaboration, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, de programmes d'ensemble pour assurer la conservation du milieu naturel.

DIRECTION DES RELATIONS SCIENTIFIQUES AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé la création d'une Direction des relations scientifiques et des problèmes de l'environnement au ministère des Affaires extérieures. Bien que le ministère ait toujours porté un intérêt actif aux diverses activités qui intéressent la science au Canada, la création de la nouvelle Direction traduit l'importance croissante du rôle de la science et de la technique dans la conduite des affaires internationales, et doit reconnaître le fait que la plupart des questions qui concernent le milieu humain dépassent le cadre des frontières nationales. Dans l'accomplissement de sa tâche, la nouvelle Direction, qui aura pour chef M. W.K. Wardroper, doit établir une étroite collaboration avec le Secrétariat scientifique du Bureau du Conseil privé et avec les autres ministères et organismes du Gouvernement qui s'occupent de questions scientifiques et de l'amélioration de l'environnement, y compris la prévention de la pollution.

Depuis son entrée au ministère des Affaires extérieures en 1947, M. Wardroper a été en poste à Los Angeles, au Ghana et en Finlande. Sa plus récente affectation a été en qualité de directeur canadien de la Banque asiatique de développement, à Manille, aux Philippines, où il a passé deux ans et demi.

A un poste occupé antérieurement dans l'administration centrale, M. Wardroper s'intéressait de près aux problèmes de l'énergie atomique et à d'autres questions scientifiques et techniques.

SUBVENTIONS AU THÉÂTRE

Le Conseil des Arts du Canada annonce l'octroi de subventions importantes à deux grandes compagnies de théâtre pour la saison 1970: \$140,000 à la *St. Lawrence Theatre Company*, de Toronto, et \$130,000 au théâtre *Neptune*, de Halifax. D'autres subventions, accordées dans le cadre du programme de promotion des arts, seront annoncées ultérieurement.

La *St. Lawrence* a inauguré sa saison le 26 février, dans le nouveau théâtre du *St. Lawrence Centre for the Arts*, par la présentation d'une adaptation anglaise de *L'Âge de Pierre*, de Jacques Languirand. Quatre autres pièces suivront, dont une oeuvre nouvelle de l'auteur canadien Jack Gray.

Le *Neptune* présentera un total de huit pièces à Halifax même, et fera une tournée des quatre provinces de l'Atlantique. Il se produira aussi au Centre national des Arts, à Ottawa de même qu'au *St. Lawrence Centre*, à Toronto.

LE CONTRÔLE DES PHOSPHATES

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. J.J. Greene, a fait la déclaration suivante, à la Chambre des communes le 6 février:

La question du contrôle des aliments phosphatés, en tant que mesure essentielle à la purification des eaux polluées, a récemment beaucoup préoccupé la Chambre et le public en général.

Le rapport du Conseil d'étude de la pollution des Grands lacs inférieurs à la Commission mixte internationale a récemment mis en lumière les aspects les plus critiques du problème eu égard aux lacs Érié et Ontario.

Étant donné la gravité évidente du problème, mon ministère recherche activement des solutions possibles au problème de l'eutrophisation due en grande partie à l'usage des phosphates au Canada.

Peu après la publication du rapport de la commission compétente à la Commission mixte internationale, j'ai eu des conversations avec mon homologue américain, le secrétaire Hickel, et je lui ai fait connaître notre point de vue sur la nécessité d'une action commune. En outre, de hauts fonctionnaires de mon ministère ont étudié particulièrement le problème des phosphates par rapport aux Grands lacs avec de hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur des États-Unis. D'autres fonctionnaires canadiens et américains ont été envoyés en Suède pour se renseigner sur le programme de réglementation des phosphates en vigueur dans ce pays, et d'autres encore ont été chargés d'aller examiner avec un grand producteur américain de détergents des solutions de rechange sur la recherche fondamentale et appliquée des phosphates. J'ai eu, d'autre part, des entretiens avec des représentants de l'industrie pour connaître leur point de vue, les informer de la gravité que nous attribuons au problème et voir si sa solution résiderait dans des mesures et une discipline qu'ils s'imposeraient spontanément, de leur propre chef.

Au sujet des Grands lacs, il est apparu clairement que rien ne pourrait être fait si le Canada agissait seul, car la plus grande partie des phosphates qui pénètrent dans ces eaux proviennent des États-Unis. L'action des États-Unis et celle du Canada sont par conséquent primordiales si l'on veut trouver une solution à cette question et si la décision du Canada d'interdire ou de contrôler ce produit doit donner quelque résultat.

C'est pourquoi, je suis heureux de pouvoir déclarer à la Chambre que, le 4 février, lors des audiences tenues à Rochester, l'Administration fédérale des États-Unis pour le contrôle de la pollution des eaux a décidé de repartir sur une base nouvelle; elle demandera maintenant qu'on réduise la teneur en phosphate dans les détergents comme il est recommandé dans le rapport soumis à la Commission mixte internationale. L'Administration fédérale des États-Unis pour le contrôle de la pollution des eaux a réaffirmé sa volonté de réduire immédiatement la teneur en phosphate à des proportions minimales dans la mesu-

re du possible et d'en prévoir le remplacement complet dans le plus bref délai possible.

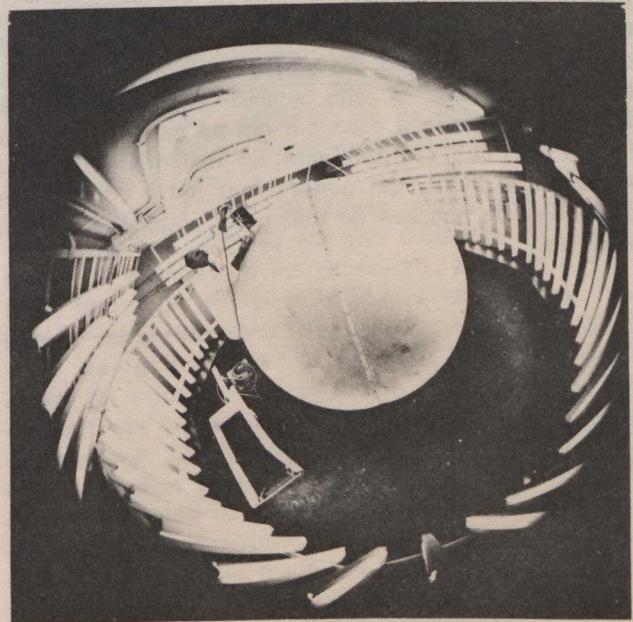
Mon ministère appuie les recommandations faites à la CMI au sujet du contrôle des phosphates et il attend avec impatience le rapport que la Commission soumettra aux Gouvernements du Canada et des États-Unis

J'ai donné ordre à mon ministère de travailler en étroite collaboration avec l'Administration fédérale des États-Unis pour le contrôle de la pollution des eaux afin de mettre en oeuvre un programme coordonné de contrôle et de remplacement immédiat et complet des phosphates. Je vais consulter mes homologues provinciaux afin de mettre en oeuvre un programme de contrôle et de remplacement ultime des phosphates qui soit acceptable à tous et qui bénéficiera ainsi de l'appui provincial qu'exige la constitution.

J'ai en outre donné ordre aux fonctionnaires de mon ministère d'informer la CMI, qui tient une audience publique aujourd'hui à Brockville, de notre intention de prendre des mesures à ce sujet.

EXPÉRIENCES SUR L'ISOLEMENT

A l'Université du Manitoba, des chercheurs vont utiliser une sphère translucide en matière plastique de neuf pieds de diamètre et dotée de son propre système solaire pour étudier les effets que peut avoir sur l'homme l'isolement prolongé. La sphère qui, semble-t-il, est la seule du genre qui existe, fait partie d'un immense laboratoire de neutralisation des stimuli sensoriels situé dans le nouveau centre de zoologie et de psychologie de l'Université du Manitoba, immeuble aussi étrange, à bien des points de vue, que les expériences qui s'y dérouleront.



Un technicien installe une caméra de télévision à circuit fermé dans la sphère d'isolement.

On fera pénétrer un homme à l'intérieur de la sphère; il y vivra dans le confort, mais seul, pendant que les chercheurs l'observeront par l'intermédiaire de la télévision en circuit fermé. Cette expérience aura peut-être des répercussions importantes sur les futurs voyages spatiaux.

La sphère est l'oeuvre conjointe des chercheurs de l'Université et de la maison GBR Associates de Winnipeg. Des trappes d'un mécanisme compliqué permettent d'approvisionner l'occupant sans qu'il y ait contact direct avec lui. Le tout a été aménagé sous une épaisse enveloppe de béton qui ne laisse pénétrer ni son ni vibration. Les installations d'éclairage peuvent laisser croire qu'il fait plein soleil ou plonger l'occupant dans la nuit la plus noire.

Le nouvel édifice a été entièrement conçu en fonction de l'espace qu'occupe une simple table de manipulations; cet espace, doublé et multiplié, se retrouve à travers tout l'immeuble, qui a coûté 6 millions de dollars.

PROGRAMME DE BOURSES DE LA SCHL

Le ministre chargé du logement, M. Robert Andras, a annoncé au nom du Gouvernement fédéral, le programme annuel de bourses accordées par la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) pour l'année 1970-1971. Ce programme représente une aide financière évaluée à \$937,400 par l'adjudication de 210 bourses.

C'est ainsi que 125 bourses seront offertes à des bacheliers qui étudient en vue d'une maîtrise ou d'un doctorat dans les diverses disciplines connexes aux affaires urbaines, y compris l'urbanisme, l'architecture urbaine et l'habitation. De ces 125 bourses, 100 sont destinées à des étudiants qui s'inscriront dans des universités canadiennes et 25 à ceux qui étudieront à l'étranger. Ceux qui étudient en vue d'une maîtrise obtiennent \$3,000 et ceux qui étudient en vue d'un doctorat, \$4,000. En outre, les frais de scolarité sont remboursés et une somme supplémentaire de \$1,000 est versée à ceux qui ont un enfant ou davantage. Parmi ces 125 étudiants, 85 sont d'anciens boursiers de la SCHL qui poursuivent leurs études. Les demandes de bourses se font par l'entremise des universités.

JEUX D'ÉTÉ DU CANADA, 1973

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé que son ministère accordera sa sanction et son appui à la tenue de Jeux d'été du Canada en 1973.

L'appel officiel des soumissions auprès des villes intéressées se fera le 15 mars et la Fédération canadienne des sports amateurs accordera aux villes candidates une période de quatre-vingt-dix jours pour préparer et présenter leurs soumissions.

Les Jeux de 1973 seront les quatrièmes de la série de Jeux du Canada. Ils feront suite aux Premiers Jeux d'hiver canadiens tenus à Québec en 1967, aux Premiers Jeux d'été du Canada qui ont eu lieu à Halifax-Dartmouth, Nouvelle-Écosse, en 1969, et aux Jeux d'hiver de 1971 qui se dérouleront à Saskatoon, Saskatchewan.

EXPOSITION DE L'ACADÉMIE CANADIENNE DES ARTS

(Suite de la page 2)

maintenant soixante, et les associés, quatre-vingt-dix. L'Académie a largement contribué à la fondation de la Galerie nationale.

Le conseil de l'Académie est élu par ses membres et, cette année, il a désigné quatre jurys pour le choix des peintures, des sculptures et des oeuvres architecturales, de même qu'un jury dit des provinces de l'Ouest, qui a siégé à Vancouver. Chaque membre pouvait faire exposer une de ses oeuvres, et en présenter une autre; tout le monde avait droit à deux présentations. Le choix des films et des articles d'esthétique industrielle s'est fait séparément. Soixante pour cent des pièces exposées n'étaient pas l'oeuvre de membres de l'Académie.

"Ce que nous cherchons, nous a dit M. Bice, c'est moins le maintien des traditions que la consécration des artistes exceptionnels." Depuis sept ans, la médaille de l'Académie royale canadienne des Arts est donnée à des artistes qui ont apporté une contribution particulièrement intéressante aux arts au Canada.